



Tribune *invitée*

Développez **votre visibilité** et **votre notoriété**

- > Vous souhaitez faire connaître votre activité ?
- > Vous voulez intensifier votre présence dans les médias RH ?
- > Vous souhaitez partager votre expertise auprès d'un grand nombre de décideurs RH ?

Parlons RH vous propose d'assurer la promotion de votre solution et de vos services auprès de son audience RH ciblée.

Parlons RH vous donne la parole. Profitez-en !



Comment ?

Parlons RH vous ouvre les colonnes de son blog !

1. Publiez votre propre tribune dans notre rubrique Contributions
2. Nous en faisons la promotion sur nos profils sur les réseaux sociaux*
3. Nous vous restituons un reporting simple sur le trafic lié à votre article et les partages à partir du blog

(*) 10 tweets ; 2 posts Facebook ; 2 publications sur la page LinkedIn de Parlons RH ; 1 publication dans 5 groupes LinkedIn de Parlons RH



Relayez **vos messages** auprès de notre communauté

> Un lectorat qualitatif de professionnels RH

> Une audience forte de 1,5 million de pages vues

> Une newsletter hebdomadaire adressée à plus de 40 000 professionnels RH



+ 150 000
contacts RH
sur les
réseaux
sociaux

80 000



49 000



7 800



Actions	Offre 1 1 350 € HT	Offre 2 2 150 € HT
Parlons RH rédige votre tribune*	✗	✓
Vous rédigez votre tribune*	✓	✗
Parlons RH réalise le secrétariat de rédaction (correction/ optimisation)	✓	✓
Parlons RH met en forme et se charge de la diffusion	✓	✓
Parlons RH assure la promotion intensive sur les réseaux sociaux	✓	✓
Parlons RH élabore et vous envoie un reporting sur le trafic lié à votre article et le partage social à partir du blog	✓	✓

(*) Selon la charte éditoriale ci-après

La charte éditoriale

1. Contenu de l'article

L'article traite d'un sujet RH de fond : pas de promotion ni de nom d'offres cité dans le corps du texte, il s'agit de promouvoir une expertise ;

L'article doit s'adresser à la fonction RH : DRH, Responsables des Affaires Sociales, Responsables du Recrutement, Responsables RH, Responsables Formation, Responsables Rémunérations, etc. ;

Le contenu de l'article doit être exclusif : les articles qui figurent sur le blog Parlons RH ne doivent pas avoir déjà été publiés ailleurs sur le net.

2. Forme de l'article

La taille de l'article est d'au maximum 4 500 signes, espaces compris ; une série d'articles est envisageable si nécessaire ;

L'article est écrit en Français avec des phrases courtes, directes, pour un support web ;

Le titre doit être incitatif et composé de 80 caractères maximum (espaces compris) ;

L'article débute par un chapô de 2 à 3 phrases qui résume son contenu et donne envie de le lire, il doit susciter l'intérêt : le chapô n'est pas une introduction mais un résumé attrayant ;

L'article contient 2 à 5 intertitres accrocheurs, ainsi que des liens externes, mais non commerciaux ;

L'article contient des liens vers d'autres articles du blog Parlons RH traitant des

sujets que vous mentionnez ; d'autres articles à venir du blog Parlons RH mentionneront ainsi aussi votre article ;

Le texte est accompagné d'une iconographie libre de droits (660*380 pixels minimum), RH, moderne et digitale, à fournir par vos soins avec le copyright associé à citer en bas d'article (ce point est indispensable).

3. Éléments promotionnels

Sous la signature figurent 3 lignes sur l'auteur, sa société et son offre phare, avec 2 liens externes maximum, ces derniers peuvent être commerciaux ;

La signature est également accompagnée d'une photo de l'auteur (200x200 pixels à fournir par vos soins).

4. Éléments de référencement

Le mot-clé principal doit nous être fourni ;

Ce mot-clé doit être présent dans le titre, dans le chapô, dans un intertitre, également dans le nom de l'image et avec plusieurs occurrences dans le texte.

Dans le cadre du partenariat de fait entre le contributeur et Parlons RH, nous demandons à ce que notre blog soit expressément cité dans votre site ou votre blog (blogroll ou lien amis).

Bon de commande



Raison sociale et adresse client

Offre retenue

☐

Offre 1

1 350 € HT

Contribution rédigée par vos soins

☐

Offre 2

2 150 € HT

Contribution rédigée par Parlons RH

Le paiement s'effectue à réception de la facture.
La facture est envoyée le jour de la publication.

Bon pour accord

Fait le _____ à _____

Cachet et signature

Tarif HT

TVA (20,0%)

TOTAL

Votre contact privilégié



Aurélya Bilard

Rédactrice RH

Tél. : 09.83.40.04.98

Mobile : 06 63 69 60 03

aurelya.bilard@parlonsrh.com

 @AurelAlfo



3, bis rue du Docteur Foucault
92000 NANTERRE

Tél. : 09 83 40 04 98

SASU au Capital de 25 000 euros
RCS de NANTERRE 750 850 307 00034

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux



www.parlonsRH.com